



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 27 JUIN 2022**

Service : Pôle Comptabilité

Affaire n° : R2022-3-1-25

Rapporteur : Joël PESSAQUE

Commission : Finances

Date : vendredi 17 juin 2022 à  
19h00

Avis autre commission :

Décision : à la majorité

Décision du conseil municipal

## RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Budget annexe de chauffage urbain :

- Approbation du compte administratif pour l'exercice 2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2021.

**Il vous est demandé de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2020 du budget annexe de chauffage urbain.**

Madame, Monsieur,

L'exécution du budget de chauffage urbain pour 2021 s'est traduite par la réalisation d'un montant total de dépenses de 4 698 901,98 € contre 2 201 195,50 € en 2020 et d'un montant de recettes de 7 554 355,31 € contre 2 734 623,82 € en 2020.

La variation 2020/2021 correspond à la recette liée à la vente des Certificats d'Économie d'Énergie pour 5 397 774,60 €, et à la dépense liée à son reversement partiel à VALO'MARNE pour 40 % soit la somme de 2 159 109,84 €.

Après intégration des résultats de l'exercice 2020 et prise en compte des restes à réaliser 2021, le résultat de clôture d'exploitation 2021 est arrêté à un excédent de 4 791 056,54 € contre 1 538 003,60 € en 2020 et le besoin de financement de la section d'investissement est de 2 317 110,96 € contre 474 019,96 € en 2020.

Il est à préciser que le budget de chauffage urbain est assujetti à la TVA, par conséquent tous les montants cités sont hors taxes.

# I - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## 1 - Les dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées pour 2021 à 1 797 908,53 € contre 1 579 133,54 € en 2020 auxquelles s'ajoute les restes à réaliser pour 1 309 268,61 €, et le déficit du résultat reporté 2020 d'un montant de 285 719,66 € soit un montant total de 3 392 896,80 € contre 2 156 056,64 € en 2020. Elles sont constituées de dépenses réelles, d'ordre et du déficit d'investissement reporté.

### 1.1 - Les dépenses réelles

En 2021, les dépenses réelles d'investissement sont d'un montant de 1 503 225,53 € contre 1 351 125,54 € en 2020 et sont constituées notamment par :

- L'assistance à la maîtrise d'œuvre et les travaux pour l'extension du réseau de chauffage urbain pour alimenter le quartier du Colombier pour un montant total de 1 341 473,13 € ;
- Le remboursement du capital des emprunts soit 161 752,40 € contre 154 901,49 € en 2020.

### 1.2 – Les dépenses d'ordre

En 2021, elles s'élèvent à 294 683 € contre 228 008 € en 2020. Il s'agit de la reprise liée à l'amortissement des subventions reçues.

### 1.3 – Les restes à réaliser

Les reports 2021 s'élèvent à 1 309 268,61 €. Ils concernent :

- Les travaux d'extension du réseau de chauffage urbain dans le quartier du Colombier pour un montant de 1 003 889,31 € ;
- Le solde des travaux d'extension du réseau de chauffage urbain dans le quartier du Parc Duvauchelle pour un montant de 296 722,80 € ;
- Le solde de l'étude pour l'extension du réseau de chauffage pour alimenter le quartier du Colombier pour un montant de 8 079,00 € ;
- Le solde de l'assistance à la maîtrise d'œuvre pour la constitution du dossier de demande de subvention auprès de l'Ademe pour un montant de 577,50 €.

1.4 – Le déficit d'investissement reporté est d'un montant de 285 719,66 €.

## 2 - Les recettes

En 2021, les recettes d'investissement se sont élevées à 926 288,96 € contre 1 573 036,68 € en 2020, auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser d'un montant de 149 496,88 € contre 109 000 € en 2020, soit un total de 1 075 785,84 € contre 1 682 036,68 € en 2020.

### 2.1 - Les recettes réelles

D'un montant de 633 123,96 € en 2021 contre 1 341 146,68 € en 2020, elles correspondent :

- À la reprise de l'excédent de fonctionnement 2020 capitalisé et repris en 2021 pour 474 019,96 € ;
- Au versement d'une subvention de l'Ademe pour les travaux d'extension du réseau de chauffage urbain dans le quartier du Parc Duvauchelle pour un montant de 159 104,00 €.

## 2.2 - Les recettes d'ordre

Elles s'élèvent à 293 165,00 € en 2021 contre 231 890,00 € en 2020, et concernent l'amortissement des immobilisations acquises.

## 2.3 - Les restes à réaliser

Le montant total des reports de recettes s'élève à 149 496,88 €. Il correspond au montant des avances forfaitaires à rembourser par les entreprises titulaires des marchés de travaux.

# **3 - Résultat et besoin de financement**

Les résultats de la section d'investissement se résument ainsi :

	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
Opérations de l'exercice	1 797 908,53 €	926 288,96 €
<b>Résultat exercice 2021</b>	<b>871 619,57 €</b>	
Résultat antérieur reporté	285 719,66 €	
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 157 339,23 €</b>	
Restes à réaliser	1 309 268,61 €	149 496,88 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>2 317 110,96 €</b>	

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 en investissement présente un déficit de 1 157 339,23 € contre 285 719,66 € en 2020. Après l'intégration des reports en dépenses pour 1 309 268,61 € et en recettes pour 149 496,88 €, le déficit s'élève à 2 317 110,96 € contre 474 019,96 € en 2020.

## **II - LA SECTION D'EXPLOITATION**

### **1 - Les dépenses**

Les dépenses se sont élevées à 2 900 993,45 € en 2021, contre 622 061,96 € en 2020.

#### 1.1 - Les dépenses réelles

Les dépenses réelles en 2021 s'élèvent à 2 607 828,45 € contre 390 171,96 € en 2020 et se répartissent de la manière suivante :

	2020	2021
011 - Charges à caractère général	120 081,80 €	114 543,16 €
012 - Charges de personnel	33 784,00 €	91 034,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	6 100,00 €	6 100,00 €
66 - Charges financières	230 206,16 €	237 041,45 €

67 – Charges exceptionnelles	0	2 159 109,84 €
<b>TOTAL</b>	<b>390 171,96 €</b>	<b>2 607 828,45 €</b>

Les dépenses du chapitre 67 correspondent en totalité au reversement de 40 % de la vente des certificats d'économie d'énergie à la Société VALO'MARNE.

#### 1.2 - Les dépenses d'ordre

Elles s'élèvent à 293 165 € en 2021 contre 231 890 € en 2020, et concernent l'amortissement des immobilisations acquises.

## **2 - Les recettes**

En 2021, elles se sont élevées à 6 628 066,35 € contre 1 161 587,14 € en 2020.

#### 2.1 - Les recettes réelles

D'un montant de 6 333 383,35 € en 2021 contre 933 579,14 € en 2020, elles correspondent à :

- La vente des certificats Économie Énergie pour un montant de 5 397 774,60 € ;
- la redevance annuelle versée par le délégataire pour 585 608,75 € conformément à l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public pour la distribution d'énergie calorifique signé en 2007, constituée d'une part, au remboursement de l'annuité d'un emprunt soit 342 128,75 € et, d'autre part, à la participation aux charges générales d'un montant de 243 480,00 € ;
- La redevance forfaitaire annuelle versée par la SCUC. à la ville, pour lui permettre de financer les dépenses nécessaires au fonctionnement du réseau qui ne sont pas à la charge du délégataire. Cette redevance, alimentée en totalité par la remise gaz, est estimée à 350 000,00 €.

#### 2.2 - Les recettes d'ordre

En 2021, elles s'élèvent à 294 683,00 € contre 228 008,00 € en 2020. Il s'agit de la reprise liée à l'amortissement des subventions reçues.

## **3 – Résultat d'exploitation**

Les résultats de la section d'exploitation se décomposent comme suit :

	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
Opérations de l'exercice	2 900 993,45 €	6 628 066,35 €
<b>Résultat exercice 2021</b>		<b>3 727 072,90 €</b>
Résultat antérieur reporté		1 063 983,64 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>4 791 056,54 €</b>

Ce résultat de clôture de la section d'exploitation permet de financer le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 2 317 110,96 € après l'intégration des restes à réaliser.

Le report à nouveau de la section de fonctionnement pour le budget 2022 est de 2 473 945,58 € contre 1 063 983,64 € en 2021.

Il vous est par conséquent, demandé de bien vouloir :

- approuver le compte administratif du budget annexe de chauffage urbain pour l'exercice 2021 lequel concorde, après rapprochement avec le compte de gestion de Monsieur le Comptable public, responsable du service de gestion comptable, présenté à cette même séance,
- affecter le résultat de clôture d'exploitation pour un montant de 2 317 110,96 € au financement de la section d'investissement, et pour 2 473 945,58 € en report à nouveau de la section d'exploitation.